
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 12 avril 2018, à 18 h 30, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Louis Côté

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M ^{me}	Valérie Schoeneich	Trésorière
M.	Richard Michaud	Directeur des travaux publics
M.	Dave Bélanger	Surintendant des travaux publics
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme et du développement
M.	Luc Goudreau	Directeur de la prévention des incendies et de la sécurité civile
M ^{me}	Cécile Poirier	Coordonnatrice des loisirs et du sport
Mme	Véronique Bernier-Labonté	Conseillère en communications, ressources humaines et projets
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Soumissions - Architectes et ingénieurs pour le projet de réfection de l'hôtel de ville
Résolution no 2018-102

ATTENDU QUE Trame ainsi que SNC-Lavalin ont produit une étude de faisabilité préalable à la mise aux normes;

ATTENDU l'article 11.2.4 du Règlement sur la gestion contractuelle permettant de conclure de gré à gré à certaines conditions;

ATTENDU QUE la ville croit que l'embauche de ces firmes répond plus avantageusement à ses besoins puisqu'elles connaissent déjà le dossier;

ATTENDU les soumissions reçues pour la réalisation des plans et devis pour le réaménagement de l'hôtel de ville;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter les offres de services de SNC-Lavalin, au montant de 49 620,00 \$, pour les services d'ingénierie et celle de Trame, au montant de 38 753,53 \$ pour la phase 1 des services d'architecture et, pour la phase 2, d'un montant pouvant aller jusqu'à 22 374,63 \$, qui sera facturé à la pièce selon les besoins réels;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Programme pour l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM)

Résolution no 2018-103

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement en MG20 sont nécessaires sur le chemin du rang 8 et 9 Est;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour l'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 43 000 \$;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière